

05 FEV. 2025

- Télétransmis en Préfecture le :

- Publié sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération le : 05 FEV. 2025



Feuillet
N° 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 5/2/25 N° D2025-13

Nomenclature : 7.1

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

Objet : Golf du Haut-Bugey à Samognat
Modification de la régie de recettes

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022 donnant au Président délégation de « **créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires** » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu la décision n° D-2018-01 du 10 janvier 2018 instituant à compter du 1er janvier 2018 une régie de recettes auprès du service de Haut-Bugey Agglomération « Golf du Haut-Bugey » à Samognat,

Vu la décision n° D-2019-105 du 8 octobre 2019 modifiant la régie de recettes auprès du service de Haut-Bugey Agglomération « Golf du Haut-Bugey » à Samognat,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 janvier 2025 ;

DECIDE

L'article 1 de la décision n° D-2019-105 du 8 octobre 2019 est modifié comme suit.

Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèques,
- Numéraires,
- Cartes bancaires
- Instruments de paiement (chèques vacances, mais uniquement pour le règlement des abonnements et chèques déjeuner)
- Chéquiers Jeunes 01
- Prélèvements.

Ces recettes sont perçues contre remise à l'usager, de factures, de cartes magnétiques et de tickets numérotés.

Article 2 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 4 : Ampliation de cette décision sera transmise en Sous-Préfecture de Nantua.

Le Président



Michel MOURLEVAT



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Golf du Haut-Bugey à Samognat Modification de la régie de recettes

.....
Date de décision: 05/02/2025

Date de réception de l'accusé 05/02/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : D202513

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250205-D202513-AU

.....
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : D2025 13.pdf (99_AU-001-200042935-20250205-D202513-AU-1-1_1.pdf)